Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/11/2026 - 20358 - 2023 B 00814 - 951 620 632 - 3AGC

3AGC

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 11 rue Blaise Pascal
85470 BRETIGNOLLES-SUR-MER
951 620 632 RCS LA ROCHE SUR YON

COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Certifiés conformes par :
Le Président
Monsieur Arnaud CHAILLOU

AG AG

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	SAS 3AGC	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	11, RUE BLAISE PASCAL 85470 BRETIGNOLLES-SUR-MER	
SIRET	9 5 1 6 2 0 6 3 2 0 0 0 1 2	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent* 12	

Exercice N clos le 31/03/2026

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014	2 086	016 2 042	44
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040	211 859	042	211 859
	Total I (5)		044	213 945	048 2 042	211 903
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	32	074	32
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	5 601	086	5 601
	Total II		096	5 633	098	5 633
	Total général (I + II)		110	219 579	112 2 042	217 536

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	3 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	300
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	8 365
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	21 027
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	10 334
	Total I	142	43 027
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	151 143
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 367
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	22 000
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	174 510
	Total général (I + II + III)	180	217 536

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	119 946
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

AG AC AG

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code general des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS 3AGC — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/03/2026

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		services *			215	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	2 407
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243		)	244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Cotisations sociales (	dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		)	252	
	Dotations aux amortissements* (	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)	254	695
	Dotations aux dépréciations					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
				Total des charges d'exploitation (II)		264	3 102
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-3 102
Produits financiers (III)	280	33 316		**Charges financières (V)**		294	5 233
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	3 953
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**					310	21 027

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 21 027 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324		
	Divers*, dont interêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	1 666	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levee d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251		
	Charges afférentes à l'activite relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents a l'activite relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342		
	France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181		JEI *(44. sexies A)*	989				
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345							
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	33 316	
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643				
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645				
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
	Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641				
	Dont divers — Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990				
	Dont divers — Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		352		354	10 623
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits anterieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2		370		372	10 623

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

AG AC AG

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code general des impôts) — Designation de l'entreprise : SAS 3AGC — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 : 2 086	412	414	416 : 2 086	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques materiel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations generales agencements, amenagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480 : 211 859	482	484	486 : 211 859	
TOTAL		490 : 213 945	492	494	496 : 213 945	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500 : 1 347	502 : 695	504	506 : 2 042
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570 : 1 347	572 : 695	574	576 : 2 042

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un etat du même modèle)

Nature des immobilisations cedées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé : 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur residuelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
				TOTAL	596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

AG AC AG

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3AGC

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	6 381	602	3 953	604		606	10 334
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	6 381	682	3 953	684		686	10 334

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700	3 953	705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770	3 953	775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	22 985
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	22 985
Déficits de l'exercice			860	10 623
Total des déficits restant à reporter			870	33 608

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	10 623		
Revenu brut social (si le montant est positif)			693	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SI . édent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

AG AC AG

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code general des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SAS 3AGC — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/04/2025 et clos le : 31/03/2026 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

AG AC AG

DGFiP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2026 SIREN 951620632

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3AGC

ADRESSE (voie) 11, RUE BLAISE PASCAL

CODE POSTAL 85470 VILLE BRETIGNOLLES-SUR-MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SARL Dénomination CARRELAGE MICHON CHAILLOU

N° SIREN (si société établie en France) 434229985 % de détention 90,04

Adresse : N° 11 Voie , RUE BLAISE PASCAL

Code Postal 85470 Commune BRETIGNOLLES SUR MER Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2026) ISAC UMP1A

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

AG AC AG

3AGC
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 11 rue Blaise Pascal
85470 BRETIGNOLLES-SUR-MER
951 620 632 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026 :

DEUXIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale approuve la proposition des dirigeants et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 soit la somme de **21 027,39 euros**, de la manière suivante :

- **En totalité au compte « Réserves Diverses » : .....21 027,39 €**

[...]

L'assemblée générale pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, prend acte de ce qu'aucune somme n'a été distribuée au titre des dividendes au cours des 2 exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 septembre 2026 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par :
Le Président
Monsieur Arnaud CHAILLOU

AL AG